



guilherand-granges



DOCUMENT À CONSERVER



dicrim

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL
SUR LES RISQUES MAJEURS



INFORMER



ALERTER



PROTÉGER

Mairie de Guilherand-Granges
1 PLACE DES 5 CONTINENTS - 07500 GUILHERAND-GRANGES
Tél : 04 75 81 35 60 - Fax : 04 75 81 32 40
WWW.GUILHERAND-GRANGES.FR





L'EDITO DU MAIRE

La ville de Guilherand-Granges s'implique depuis longtemps dans la prévention et la gestion des risques existants sur le territoire communal. Or, notre sécurité à tous commence par la prise de conscience de ces dangers et par la connaissance des bons réflexes à adopter en cas d'accident.

C'est dans ce but que la ville de Guilherand-Granges a réalisé à destination de ses habitants un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).

Élaboré à partir des données du dossier départemental mis en place par les services de l'Etat, ce DICRIM a pour vocation d'exposer précisément les risques recensés sur la commune et de sensibiliser la population aux bons comportements afin que la vigilance collective soit préservée et que la réactivité soit au rendez-vous.

Pour aller jusqu'au bout de cette démarche, la ville de Guilherand-Granges s'est également dotée d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) qui détaille les moyens d'actions dont dispose la commune pour s'organiser face à une situation de crise.

Ce guide est important, il vous permet de réagir efficacement en cas d'alerte.

Gardez-le à portée de main !

Mathieu DARNAUD
Maire de Guilherand-Granges



SOMMAIRE

Les risques majeurs	4
Les risques à Guilherand-Granges	5
Le risque inondation	6
Les risques climatiques	9
Le risque feu de forêt	12
Le risque mouvement de terrain	13
Le risque sismique	14
Le risque transport de matières dangereuses	16
Le risque rupture de barrage	20
L'alerte à la population	21
Le Plan Familial de Mise en sûreté	23
Les contacts en cas d'urgence	24

Qu'est ce qu'un risque majeur ?

On appelle risque majeur, un évènement dangereux, à faible probabilité et qui est le plus souvent imprévu. Il peut être d'origines diverses et entraîner des conséquences importantes sur les personnes, les biens et l'environnement.

Les différents types de risques majeurs auxquels nous pouvons être exposés sont regroupés en 3 grandes familles :

- > **Les risques naturels** : inondation, feu de forêt, mouvement de terrain, tempête, séisme...
- > **Les risques technologiques et de transport de matières dangereuses (TMD)** : ils regroupent les risques industriels, nucléaires, biologiques, de rupture de barrage et de transport
- > **Les risques sanitaires** : épidémie, pandémie,...

Deux critères caractérisent le risque majeur :

- > **Faible fréquence** : l'homme et la société peuvent être d'autant plus enclins à l'ignorer que les catastrophes sont peu fréquentes.
- > **Énorme gravité** : ces risques peuvent impliquer de nombreuses victimes ainsi que des dommages importants aux biens et à l'environnement.



QUELS SONT LES RISQUES MAJEURS IDENTIFIÉS À GUILHERAND-GRANGES ?



RISQUE D'INONDATION

- > Fleuve «Le Rhône»
 - > Rivière «Le Mialan»

RISQUES CLIMATIQUES

- > Orages
 - > Tempêtes
 - > Intempéries hivernales exceptionnelles
 - > Canicule

RISQUE FEU DE FORêt

- ## > Versant Est de la colline de Crussol

RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

- ## > Contreforts de la colline de Crussol

RISQUE SISMIQUE

- > Ensemble du territoire communal situé en zone sismique modérée

RISQUE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

- > Voie ferrée
 - > RD 86
 - > Autoroute A7
 - > Circulation fluviale sur le Rhône



LE RISQUE INONDATION

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone, habituellement hors d'eau, due à une augmentation du débit d'un cours d'eau, principalement provoquée par des pluies importantes et durables.

À Guilherand-Granges, le risque d'inondation est générée principalement par le fleuve «Rhône» lequel connaît des crues régulières et plus rarement par la rivière «Mialan».

L'état de catastrophe naturelle

La commune de Guilherand-Granges a été reconnue en état de catastrophe naturelle pour huit évènements d'inondations depuis 1982 (sept liés à la crue du Rhône).

Début évènement	Fin évènement	Arrêté du	Journal Officiel du
06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982
30/09/1990	01/10/1990	25/01/1991	07/02/1991
01/10/1993	14/10/1993	14/12/1993	30/12/1993
06/01/1994	11/01/1994	12/04/1994	29/04/1994
22/03/2001	24/03/2001	27/04/2001	28/04/2001
17/11/2002	17/11/2002	02/04/2003	18/04/2003
24/11/2002	24/11/2002	02/04/2003	18/04/2003
04/09/2008	04/09/2008	07/10/2008	10/10/2008

Les niveaux de vigilance

A titre indicatif, les différents niveaux de vigilance sont établis notamment à partir des relevés de la station de Valence :

Niveaux de vigilance	Hauteurs d'eau	Débits (en m ³ /s)
Jaune	3.50	3550
Orange	4.60	5560
Rouge	5.90	7800



LE RISQUE INONDATION

RÉPÈRES

Crues de références pour la station de Valence :

Crue	Hauteur	Débit
Décennale (2/2/2003)	4.60	5560
Cinquantennale	5.70	7450
Centennale	6.30	8500
12 octobre 1993	5.30	6700
16 novembre 2002	5.22	6600

Recensement des lieux habités susceptibles d'être concernés par le risque d'inondation



LÉGENDE

- Aléa :
- Faible
 - Moyen
 - Fort

- > Terrains situés en bordure du Chemin de Cornas
- > Rue Pierre Curie
- > Rue Marie Curie
- > Boulevard Charles de Gaulle
- > Quai du Rhône
- > Quartier Blaud

LES BONS RÉFLEXES !



AVANT

> Mettez les produits toxiques ainsi que les appareils électroniques hors d'atteinte

> Soyez informés en écoutant la radio (France Bleu Drôme-Ardèche sur 87,9 MHz)

PENDANT

> Fermez les portes, fenêtres, soupiraux, aérations

> Restez informés en écoutant la radio (France Bleu Drôme-Ardèche sur 87,9MHz)

> Fermez le gaz et l'électricité

> Ne téléphonez pas, libérez la ligne pour les secours

> Montez à pied les étages

> N'allez pas chercher vos enfants à l'école, car celle-ci est dotée d'un Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) face aux risques majeurs, qui prévoit la prise en charge des enfants.



APRÈS

> Aérez et désinfectez les locaux

> Ne rétablissez l'électricité que sur une installation sèche

> Évaluez les dommages et renseignez-vous auprès de votre assureur





LES RISQUES CLIMATIQUES

Typologie des risques identifiés sur Guilherand-Granges :

> Vents violents :

On parle de tempête pour des vents moyens supérieurs à 89km/h (degré 10 de l'échelle de Beaufort qui en compte 12).

En cas de vents violents, le danger réside dans le risque de chute de cheminées, de tuiles, d'infrastructures métalliques légères (tels que les panneaux publicitaires, les abris divers...) et des réseaux aériens (électricité, téléphone...).

> Précipitations importantes :

Les pluies ou la grêle accompagnant ces perturbations peuvent provoquer des dégâts importants (inondations, glissements de terrain...).

> L'intempérie hivernale exceptionnelle :

Le département de l'Ardèche est situé dans une zone où l'hiver est en général peu rigoureux. Néanmoins, chaque année, de faibles chutes de neige de 2 à 3 cm surviennent, avec plus rarement des hauteurs cumulées pouvant atteindre environ 30 cm.

L'enneigement et le verglas peuvent entraîner la paralysie du réseau routier et parfois ferroviaire, avec des répercussions économiques importantes. Le risque réside alors dans l'inaccessibilité aux zones sensibles (établissements de santé, scolaires). La priorité est donc de dégager leurs accès. Chacun doit participer à cet effort collectif en déneigeant devant chez lui !





LES RISQUES CLIMATIQUES

L'alerte météorologique, un dispositif de vigilance

Météo France diffuse tous les jours une carte de vigilance, à 6h et à 16h, informant les autorités et le public des dangers météorologiques pouvant toucher le département dans les 24h.

Quatre couleurs précisent le niveau de vigilance :

Vert = pas de vigilance particulière :

Attention, cela ne veut pas dire qu'il fait beau mais que le ciel est couvert et faiblement pluvieux. Des petites averses seront classés en vigilance verte.

Jaune = soyez attentifs :

- > Notamment si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ou exposées aux crues.
- > Des phénomènes habituels dans la région, mais occasionnellement dangereux (ex: temps modérément pluvieux, averses localement fortes, vent soutenu avec rafales) sont en effet prévus.
- > Tenez-vous au courant de l'évolution météorologique.

Orange = soyez très vigilant :

- > Des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus
- > Tenez-vous au courant de l'évolution météorologique et suivez les conseils émis par les autorités.

Rouge = une vigilance absolue s'impose

- > Des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle et catastrophique sont prévus
- > Tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution météorologique et conformez vous **scrupuleusement** aux conseils ou consignes émis par les autorités.

Assurez-vous que vos activités et vos déplacements peuvent être effectués sans complication et sans danger : inutile de risquer sa vie en partant coûte que coûte sous la tempête, de passer la nuit dans sa voiture sur une autoroute enneigée ou de s'aventurer près d'un cours d'eau en crue.

CONSEIL



LES BONS RÉFLEXES !



AVANT

- > Rentrez les animaux domestiques ainsi que le matériel et les objets susceptibles d'être emportés
- > Arrêtez les chantiers, mettez les grues en girouette et rassemblez le personnel
- > Gagnez un abri en dur et fermez portes et volets

PENDANT

- > Débranchez les appareils électriques et les antennes de télévision
- > Restez informés en écoutant la radio (France Bleu Drôme-Ardèche sur 87,9MHz)
- > Déplacez-vous le moins possible
- > N'allez pas chercher vos enfants à l'école, car celle-ci est dotée d'un Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) face aux risques majeurs, qui prévoit la prise en charge des enfants.



APRÈS



- > Coupez avec précaution les branches et arbres qui menacent de s'abattre
- > Ne montez ni sur les toits, ni dans les arbres fragilisés
- > Ne touchez jamais les fils électriques et téléphoniques tombés à terre



LE RISQUE FEU DE FORÊT

On parle de feu de forêt lorsqu'un incendie concerne une surface minimale d'un hectare. 70 à 80 % des feux de forêt sont d'origine humaine (négligence, malveillance, ...).

Le risque feu de forêt est limité aux zones boisées du territoire communal. Celles-ci se limitent au versant Est de la colline de Crussol.

14 feux de forêt se sont produits sur la commune depuis 1973. Les plus importants ont brûlé 6 hectares (28 août 1974) et 4 hectares (4 août 1983 et 1^{er} avril 1985).

LES BONS RÉFLEXES !



AVANT

- > Repérez les chemins d'évacuations, les abris
- > Débroussaillez autour de votre maison
- > Prévoir des moyens de lutte (points d'eau, matériel...)



PENDANT

- > Si vous êtes témoin d'un incendie, alertez les pompiers (18)
- > Si l'incendie approche : dégarez les voies d'accès et les cheminements d'évacuations, arrosez les abords.
- > Si l'incendie est à votre porte : rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche, fermez les volets, portes et fenêtres et calfeutrez avec des linges mouillés les entrées d'air
- > Ne vous approchez jamais du feu et ne sortez pas sans ordre des autorités
- > Soyez informés en écoutant la radio (France Bleu Drôme-Ardèche sur 87,9 MHz)

APRÈS

- > Éteignez les foyers résiduels
- > Contactez votre assureur en cas de dommages



LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

Le mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol. Il est principalement dû à des processus lents de dissolution ou d'érosion, favorisés par l'action de l'eau, du vent et de l'homme (carrières, mines...).

Ce risque peut-être classé en 4 familles :

- > Affaissement, effondrement, tassemement par retrait (carrière souterraine de gypse, de soufre...)
- > Eboulement, écroulement, chute de blocs, érosion (front de falaise...)
- > Glissement, fluage, coulée de boue (carrière d'argile...)
- > Ravinement

Le secteur le plus concerné par ce type de risque est situé sur les contreforts de la colline de Crussol.

LES BONS RÉFLEXES !



APRÈS

PENDANT

> Evacuez au plus vite latéralement en cas de glissement de terrain



> N'entrez pas dans un bâtiment endommagé

> Ne revenez pas sur vos pas

> Informez les autorités

> Tenez-vous informé en écoutant la radio (France Bleu Drôme-Ardèche sur 87,9MHz)

> Evaluatez les dommages et renseignez-vous auprès de votre assureur



LE RISQUE SISMIQUE

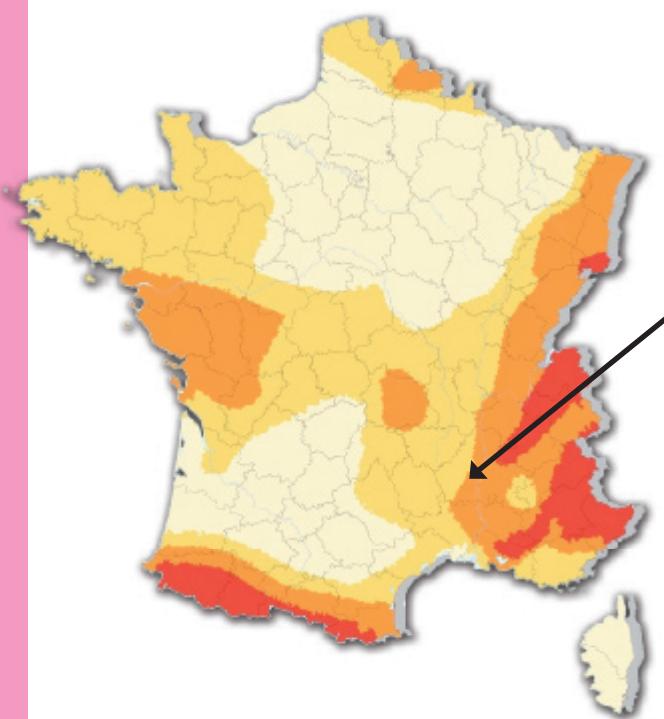
Un séisme se traduit en surface par des vibrations du sol. Il provient de la fracturation des roches en profondeur. Cette fracturation est due à l'accumulation d'une grande énergie qui se libère, créant des failles, au moment où le seuil de rupture mécanique des roches est atteint.

Les dégâts observés en surface sont fonction de l'amplitude, la fréquence et la durée des vibrations. Les séismes peuvent avoir plusieurs origines : tectonique, volcanique et humaine.

Zonage sismique de la France

Depuis le 22 octobre 2010, la France dispose d'un nouveau zonage sismique divisant le territoire national en cinq zones de sismicité croissante en fonction de la probabilité d'occurrence des séismes

- > **Zone de sismicité 1** où il n'y a pas de prescription parassismique particulière pour les bâtiments à risque normal. Le risque sismique associé à cette zone est qualifié de très faible.
- > **Zone de sismicité de 2 à 5** où les règles de construction parassismique sont applicables aux nouveaux bâtiments, et aux bâtiments anciens dans des conditions particulières.



La commune de Guilherand-Granges est située en zone de sismicité 3 (modérée).

LÉGENDE

- 1 = Très faible
- 2 = Faible
- 3 = Modérée
- 4 = Moyenne
- 5 = Forte

LES BONS RÉFLEXES !



AVANT

- > Repérez les points de coupures de gaz, d'eau et d'électricité
- > Repérez les endroits où vous pourrez vous mettre à l'abri
- > Fixez les appareils et les meubles lourds



PENDANT LA 1^{ÈRE} SECOUSSSE

Si vous êtes à l'intérieur :

- > Mettez-vous à l'abri près d'un mur, une colonne porteuse ou sous des meubles solides
- > Eloignez-vous de tout ce qui peut s'effondrer
- > Ne vous déplacez pas pendant la secousse

Si vous êtes à l'extérieur :

- > Eloignez-vous de tout ce qui peut s'effondrer (bâtiments, ponts, fils électriques...)
- > À défaut, abritez-vous sous un porche
- > En voiture, arrêtez-vous si possible à distance des constructions et des fils électriques et ne descendez pas avant la fin de la secousse



APRÈS LA 1^{ÈRE} SECOUSSSE

- > Coupez l'eau et le gaz
- > N'allumez pas de flamme et ne fumez pas
- > En cas de fuite, ouvrez les portes et prévenez les autorités
- > Ne prenez pas l'ascenseur
- > Eloignez-vous de tout ce qui peut s'effondrer
- > Écoutez France Bleu Drôme Ardèche sur 87,9 MHz





LE RISQUE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Le risque transport de matières dangereuses appelé aussi T.M.D est consécutif à un accident se produisant lors du transport de produits inflammables, explosifs, toxiques, corrosifs ou radioactifs par voie routière, ferroviaire, fluviale ou par canalisation. Il peut entraîner des conséquences graves, voire irrémédiables pour la population et l'environnement.

Les risques liés aux transports de matières dangereuses :

> L'explosion

Occasionnée par un choc avec étincelles, par le mélange de produits, avec des risques de traumatismes directs ou par onde de choc...

> Les incendies :

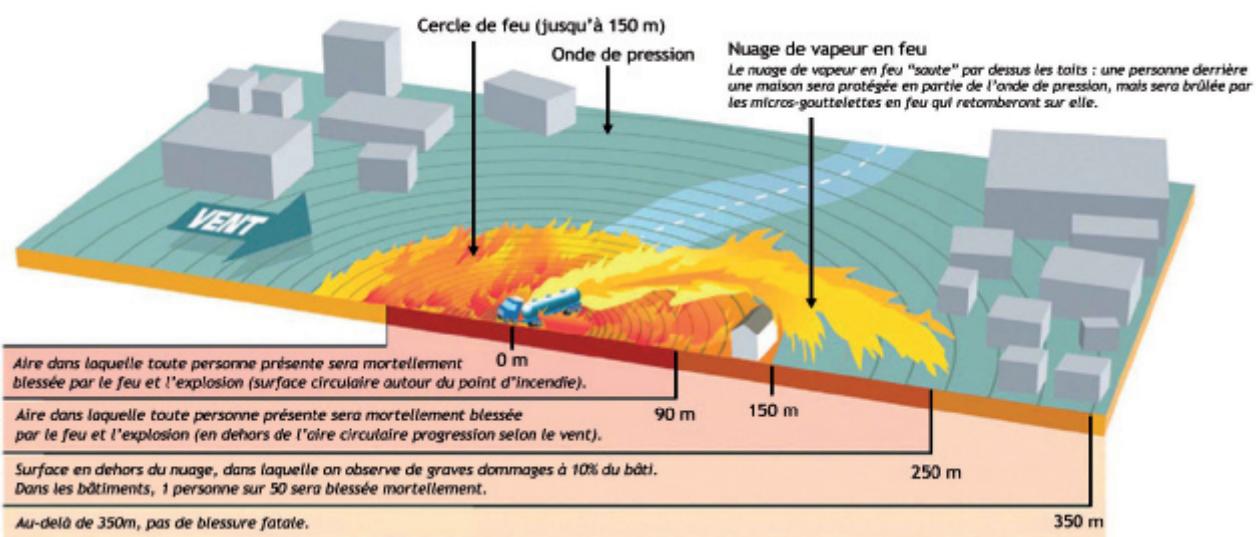
À la suite d'un choc, d'un échauffement, d'une fuite, avec des risques de brûlures et d'asphyxie.

> Les pollutions :

La dispersion dans l'air [nuage毒ique], l'eau et le sol de produits avec des risques d'intoxications et de pollution.

> Une combinaison de ces risques

Explosion d'un camion citerne





LE RISQUE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Les risques sur la commune de Guilherand-Granges

Sur la commune de Guilherand-Granges, les lieux habités concernés par le risque de transport de matières dangereuse sont situés à proximité des :

> **Voies routières**

RD 86, Autoroute

> **Voies ferroviaires**

Ligne marchandise

> **Voies fluviales**

Rhône

Des risques existants mais faiblement fréquents :

Exemples d'événements ardéchois

Pour le moment, notre commune n'a jamais été concernée par ce type d'accident. Cependant, les évènements récents survenus dans le département de l'Ardèche démontrent que nous ne sommes pas à l'abri d'un accident TMD ; parmi les évènements antérieurs de cette nature, on peut citer :

> **L'accident routier de Serrières - 16 mai 1989 :**

2 blessés par émanation de produits chlorés.

> **L'accident ferroviaire de La Voulte-sur-Rhône - 13 janvier 1993 :**

6 blessés, 6 bâtiments détruits, 9 familles sinistrées, contamination de la nappe phréatique par les hydrocarbures

> **L'accident de deux barges, dont l'une contenant du benzène,**

à La Voulte-sur-Rhône - 18 janvier 2004 :

1 personne portée disparue



LES BONS RÉFLEXES !



AVANT

> Connaître les risques, le signal d'alerte et les consignes de sécurité.



PENDANT

> Si vous êtes témoin d'un accident concernant le transport de matières dangereuses, donnez l'alerte aux Sapeurs - Pompiers au 18 ou 112 ou la Police ou la Gendarmerie au 17, donnez le lieu exact, le moyen de transport concerné, la présence ou non de victimes, la nature du sinistre (feu, explosion, écoulement...), le cas échéant le code danger du produit (voir page 19).

> Si un nuage toxique vient vers vous : fuir selon un axe perpendiculaire au vent, se mettre à l'abri dans un bâtiment ou quitter rapidement la zone, se laver en cas d'irritation et si possible se changer.

> S'il y a des victimes, ne pas les déplacer sauf en cas d'incendie, s'éloigner.

> Rejoignez le bâtiment le plus proche, fermez les portes, fenêtres, soupiraux, aérations, le gaz et l'électricité

> N'allez pas chercher vos enfants à l'école, car celle-ci est dotée d'un Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) face aux risques majeurs, qui prévoit la prise en charge des enfants dans tous les établissements scolaires.

> Soyez informés en écoutant la radio (France Bleu Drôme-Ardèche sur 87,9 MHz)



APRÈS

> Aérez les locaux

> Évaluez les dommages le cas échéant et renseignez-vous auprès de votre assureur.



PANNEAUX DE SIGNALISATION, ETIQUETTES ET PLAQUES DE DANGER



Classe 1
Explosifs, y compris les autres matières assimilées à ceux-ci par la loi sur les explosifs

Classe 2
Gaz comprimés, liquéfiés, dissous sous pression ou liquéfiés à très basse température

Classe 3
Liquides inflammables et combustibles

Classe 4
Matières solides inflammables



Classe 4.2
Matières sujettes à inflammation spontanée

Classe 4.3
Matières qui au contact de l'eau dégagent des gaz inflammables

Classe 5
Matières comburantes ; peroxydes organiques

Classe 6.1
Matières solides inflammables



Classe 6.2
Matières infectieuses

Classe 7A
Matières et substances radioactives réglementées, au sens de la Loi sur le contrôle de l'énergie atomique

Classe 8
Matières corrosives

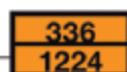
Classe 9
Produits, substances ou organismes dont la manutention ou le transport présentent des risques de dommages corporels ou matériels, ou de dommages à l'environnement et qui sont inclus par règlement dans la présente classe.

Pour les marchandises emballées ou le transport de plusieurs marchandises différentes dans les citerne multicompartiment, cette plaque demeure vierge.

Pour les citerne, cette plaque est codifiée de la façon suivante.



N° d'identification de la matière transportée



N° d'identification du danger



LE RISQUE RUPTURE DE BARRAGE

REPÈRES

Un barrage est un ouvrage naturel ou artificiel, généralement établi en travers d'une vallée, transformant en réservoir d'eau, un site naturel approprié. Si la hauteur de la structure est supérieure à 20 m et la retenue d'eau supérieure à 15 millions de m³, il est appelé «grand barrage».

L'historique des principaux incidents ou accidents

La commune n'a jamais été reconnue en état de catastrophe technologique.

La montée progressive et exceptionnelle des eaux permet de prendre toutes les dispositions utiles pour avertir et mettre en sécurité la population comme le montre ci-dessous le tableau des données concernant les barrages pour lesquels, en cas de rupture, la commune de Guilherand-Granges est incluse dans la zone de submersion.

Barrages	Temps d'arrivée de l'onde de submersion (en heures)
Vouglans	Environ 15 heures
Monteynard	Environ 8 heures
Grandmaison	Environ 13 heures
Le Sautet	Environ 13 heures

Une évacuation vers les points de rassemblement puis, au besoin, sur des centres d'hébergement d'urgence, peut être décidée par la Cellule de Crise Municipale.

Le risque de rupture du barrage, brutal et inopiné, est considéré à Guilherand-Granges comme très faible, voire nul.





L'ALERTE À LA POPULATION

L'alerte est destinée à prévenir de l'imminence d'une situation mettant en jeu la sécurité de la population et à prendre immédiatement les mesures de protection. Cela permet à chacun de se mettre à l'abri ou d'évacuer le plus rapidement possible si nécessaire.

Le signal d'alerte sonore

Le signal d'alerte sonore **ne renseigne pas sur la nature du risque**. En effet, l'alerte peut être donnée pour signaler un nuage toxique ou explosif, un risque radioactif et certains risques naturels majeurs.

> Le début de l'alerte

Le début de l'alerte peut être donné par **une sirène au son modulé, c'est-à-dire montant et descendant**. Ce signal dure trois fois 1 minute et 41 secondes, espacées de 5 secondes.

Attention, ne le confondez pas :

- > avec le **signal d'essai des sirènes du 1^{er} mercredi de chaque mois à midi** (une seule séquence de 1 minute et 41 secondes)
- > avec les **signaux, plus brefs, définis pour les risques quotidiens** : accidents, incendies (appel des pompiers),



> La fin de l'alerte

Lorsqu'il n'y a plus de danger, la sirène émet **un signal continu d'une durée de 30 secondes**.

Si vous entendez le signal d'alerte, vous devez vous mettre à l'abri dans un local clos et écoutez la radio (France Bleu Drôme-Ardèche sur 87,9MHz).

Les panneaux à message variable (PMV)



Ce sont des panneaux de signalisation comportant **un dispositif télécommandé permettant d'afficher des messages rapidement modifiables**. La commune de Guilherand-Granges en possède 4, situés sur des axes fortement empruntés : **Avenue de la République, Avenue Sadi Carnot et Avenue G. Clemenceau**.



L'ALERTE À LA POPULATION

Le système d'appel en masse

Pour alerter ses habitants, la ville de Guilherand-Granges s'est également dotée d'un **système de diffusion d'alerte et d'information automatisé**. Géré par un logiciel, il permet à une seule personne (le maire, un adjoint ou un agent territorial) **de prévenir et d'informer, en moins de 10 minutes**, l'ensemble des personnes inscrites à ce dispositif.

L'alerte est diffusée **soit par message audio** (sur téléphones fixes ou portables), **soit par message écrit** (SMS, fax, email). Il est donc possible non seulement **d'avertir les habitants mais aussi de les informer sur le type de danger et les consignes de sécurité à suivre**.

Ainsi, afin de favoriser une transmission d'information efficace, en cas d'événement exceptionnel, nous vous invitons à nous transmettre toutes vos coordonnées téléphoniques.

ATTENTION : Actuellement, seules les personnes inscrites sur l'annuaire public de France Télécom (pages blanches et jaunes) bénéficient de ce service gratuit, **sans faire de démarches particulières**.

Si vous êtes inscrits en « liste rouge » et/ou possédez un téléphone portable (voire un fax ou encore une adresse mail), nous vous remercions de bien vouloir compléter le coupon ci-dessous et l'adresser en Mairie à l'attention de la Police Municipale afin de pouvoir, vous aussi, être prévenus très rapidement en cas de nécessité.

Ces renseignements resteront, bien sûr, **strictement confidentiels**. Par la suite il ne faudra pas oublier de nous faire part de **tout changement de vos coordonnées**.



Nom et prénom :

Adresse :

autorise la ville de Guilherand-Granges à utiliser :

Mon numéro de fixe :

Mon numéro de fax :

Mon numéro de portable :

Mon adresse Email :

pour m'alerter et m'informer du type de danger et des consignes de sécurité à suivre en cas de risque majeur sur la commune de Guilherand-Granges.

Signature :





Le PLAN FAMILIAL DE MISE EN SÛRETÉ (PFMS)

En cas de risque majeur, **le temps d'alerte** qui permet de vous protéger et de protéger vos biens est **souvent extrêmement court**. Il est donc important d'avoir **un minimum de préparation pour agir efficacement** !

De plus, **la préparation, est une responsabilité partagée**, qui incombe aux pouvoirs publics mais également à chaque citoyen qui peut et doit y participer.

Cette étape est donc essentielle puisqu'elle vous évitera de vous mettre en danger et limitera les dégâts éventuels sur vos biens.

Une bonne préparation avec le Plan familial de mise en sûreté

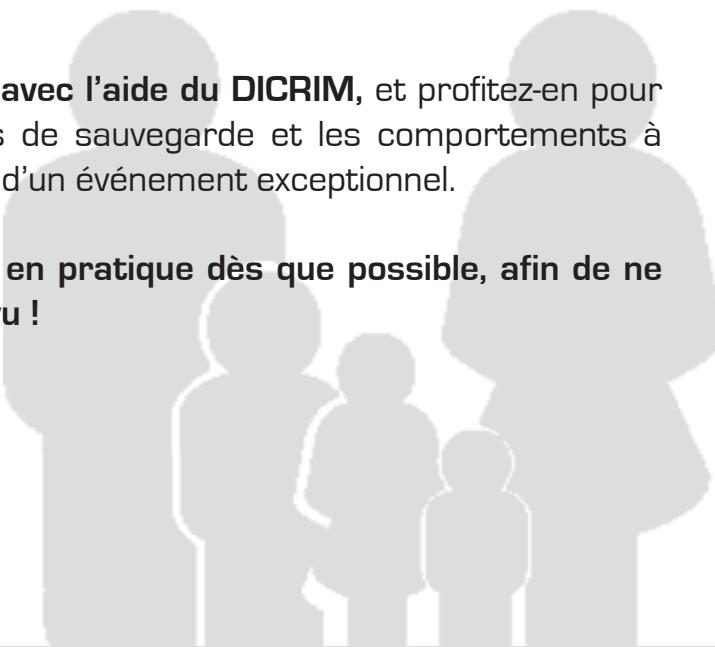
Pour se préparer au mieux, **vous pouvez établir avec vos proches un Plan Familial de Mise en Sûreté**.

Il vous permet notamment :

- > **de préparer à l'avance votre kit de sécurité** : listes des numéros utiles, radio à pile, piles de rechange, lampe de poche, eau potable, médicaments, papiers importants, bougies, allumettes ou briquet, clés de maison et de voiture, ruban adhésif...
- > **de prévoir à l'avance les endroits les plus sûrs pour être à l'abri**
- > **d'attendre l'arrivée des secours dans de meilleures conditions**
- > **de connaître les itinéraires d'évacuation**

Créez-le avec vos proches, avec l'aide du DICRIM, et profitez-en pour leur expliquer les consignes de sauvegarde et les comportements à adopter en cas de survenue d'un événement exceptionnel.

N'oubliez pas de le mettre en pratique dès que possible, afin de ne jamais être pris au dépourvu !





LES CONTACTS EN CAS D'URGENCE

112

Numéro d'appel unique et gratuit pour **tous les services d'urgence** (pompiers, police, ambulance, assistante médicale), valable sur tout le territoire européen.

18 - SAPEURS-POMPIERS

[Service départemental d'Incendie et de Secours]

17 - POLICE NATIONALE OU GENDARMERIE

Pour tout problème de sécurité ou d'ordre public

15 - SAMU

Pour toute urgence de santé

PREFECTURE DE L'ARDECHE (PRIVAS)

Standard : 04 75 66 50 00

Service Protection civile : 04 75 66 50 24

Portail web : www.ardeche.pref.gouv.fr

MAIRIE DE GUILHERAND-GRANGES

Ouvert du lundi au vendredi de 8h à 17h en continu et le samedi de 9h à 12h

Standard : 04 75 81 35 60

Police municipale : 04 75 81 35 69

COMMISSARIAT DE LA POLICE NATIONALE

Ouvert 24h/24 et 7 jours sur 7

Standard : 04 75 63 22 22

SERVICE DES EAUX (VEOLIA)

04 75 81 80 50

URGENCE GAZ (GDF)

0 800 47 33 33 (numéro vert)

URGENCE EDF

0 810 33 33 21 (numéro azur)

CENTRE ANTI-POISON (LYON)

04 72 11 96 11

SITES INTERNET UTILES

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE : www.developpement-durable.gouv.fr

VIGIE CRUES : www.vigicrues.ecologie.gouv.fr

MÉTÉO FRANCE : 0 892 68 02 07 - www.meteofrance.com

KERAUNOS : www.keraunos.org

1 5

1 7

1